

Compte rendu de presse du Conseil municipal du 17/02/2014 de Saint-Pierre de Varengeville

Budget communal :

Le Conseil municipal adopte le Compte Administratif 2013 qui présente un excédent en section de Fonctionnement de 1.799.131 € (1.563.679 € de dépenses pour 3.362.810 € de recettes) et en section d'Investissement un excédent de 278.462 € pour un déficit des Restes à réaliser de 738.600 €. Le Résultat global du Compte Administratif 2013 présente donc un excédent qui s'établit à 1.246.247 €.

Le Conseil municipal laisse le soin de voter le Budget Primitif 2014 à la prochaine municipalité en fonction de ses projets.

Projet de cabinet dentaire :

La commune a signé un compromis de vente pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne pharmacie afin d'y réaliser un cabinet médical pour renforcer l'offre de soin sur la commune en attirant de nouveaux professionnels de santé, comme la population en a exprimé le souhait dans la dernière consultation publique avec en priorité un kinésithérapeute (36%) et un dentiste (32%).

Malgré de nombreuses relances, il s'avère que le cabinet de kinésithérapeute avec qui la mairie était en contact ne semble pas vouloir donner suite du fait d'un projet plus proche de leur activité actuelle.

Cependant entretemps, un des dentistes a émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un espace plus important pour son activité et qui lui permettrait le cas échéant de faire venir un 3^e dentiste salarié, offrant ainsi une offre de soin plus importante pour de nouveaux patients, dont en priorité des Varengevillais.

Au regard de l'intérêt communal de disposer de trois dentistes sur la commune et de la rareté de cette opportunité, Madame le Maire propose donc que le projet ne porte donc que sur la création d'un cabinet dentaire, tout en poursuivant le projet d'installation de kinésithérapeutes. A ce titre, la commune dispose déjà de fonciers qui pourraient s'avérer compatible avec cette activité, ce qui permettrait d'atteindre rapidement cet objectif.

Le Conseil municipal à l'unanimité, et vu les simulations financières établies par les services concluant à un amortissement total de l'opération pour les finances communales à horizon 22 ans hors aléas, valide le projet de création d'un cabinet dentaire dans l'ancienne pharmacie, autorise Madame le Maire à signer les baux commerciaux correspondants et dans un premier temps une promesse de bail synallagmatique (bailleur et preneur sont engagés) et tous les actes en découlant et décide de lancer dès à présent une réflexion sur l'aménagement d'un cabinet permettant l'accueil de nouveaux professionnels de santé et en priorité des kinésithérapeutes.

Projet de réhabilitation du groupe scolaire, de la bibliothèque et des abords : consultation de marché en vue d'une mission de programmiste

L'audit énergétique réalisé par la société THERMAVIVA sur l'école maternelle et un bâtiment qui pourra abriter la future bibliothèque est désormais achevé. Dans les deux cas, des travaux ont été identifiés comme pouvant permettre d'importantes économies d'énergie avec plus de 80% de gain énergétique pour l'école pour un retour sur investissement de 30 ans et 90% pour le bâtiment rue des Ecoles pour un retour sur investissement de 12 ans.

Les conclusions de cette étude sont donc très positives et permettent la poursuite du projet dans de bonnes perspectives. Il appartient désormais au Conseil municipal d'arrêter les travaux d'économies d'énergie qui seront réalisés dans la liste de ceux suggéré par le bureau d'études ainsi que le mode de chauffage (gaz, bois, autre).

Afin d'opérer ces choix de travaux, qui viendront se cumuler avec les travaux de simple rénovation esthétique qu'il convient de chiffrer, afin de coordonner les différentes phases opérationnelle, technique et financière de l'ensemble du projet esquissé par le CAUE 76 et afin de définir clairement les missions à confier au futur maître d'œuvre, il a été proposé lors de la dernière réunion de travail en présence du CAUE 76 et de la cellule énergie de la CREA, de demander l'appui technique de l'Agence Technique Départementale (ATD 76) afin de lancer une consultation pour une étude de programmation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer une consultation de marché de programmation dans le cadre du projet global de réhabilitation du groupe scolaire et de la nouvelle garderie.

Travaux retenus dans le cadre du Programme Voirie 2014 (groupement de commande) :

- Réalisation d'un chemin piétonnier de l'Impasse des Violettes à la Route de Duclair et débouchant devant le nouveau centre de commerces et le pôle sportif (27.962 € HT)
- Réfection des trottoirs Allée des Primevères (8.812 € HT)
- Réfection des trottoirs Allée des Jonquilles (8.027 € HT)
- Liaison cyclable/piétonne du hameau du Bout de la Ville au centre bourg (90.080 € HT)

Travaux retenus dans le cadre du Programme Eclairage public 2014 (SDE76) :

- Allée des Jacinthes : remplacement de 3 candélabres (participation communale 4.485 € TTC)
- Equipement des armoires d'éclairage public pour la réalisation d'économies d'énergie (participation communale 33.798 € TTC)
- Allée des Primevères : effacement des réseaux (participation communale 34.596 € TTC)

Ecoles :

- Création d'une piste cyclable d'éducation routière aux écoles par l'entreprise AXIMUM (1.010 € HT)
- Acquisition de deux vidéo projecteurs interactifs auprès de la société CAUX INFORMATIQUE (3.804 € HT)
- Acquisition de protections pour des poteaux dans la cour de récréation auprès de la société DIMASPORT (987 € HT)

Dépenses et acquisitions diverses :

- Barrières de police et de potelets urbains amovibles auprès de la société SEMIO (3.113 € HT). Ces éléments permettront de limiter le passage dans les chemins des engins de type quad suite à de nombreuses plaintes de riverains, tout en gardant un accès facilité pour les engins d'entretien
- Pose d'une hotte pour la nouvelle cuisine de la salle des fêtes auprès de la société G'FROID (1.905 € HT)
- Réalisation de chemins piétonniers aux hameaux des Mailles et du Haridon par l'entreprise COLAS (2.215 € HT)
- Rénovation des trottoirs de l'Allée des Pommiers par l'entreprise RAMERY (19.113 € HT)
- Signalisation routière au hameau du Paulu, aux écoles et aux parkings des immeubles route de Rouen par l'entreprise KANGOUROU (11.935 € HT)
- Organisation du repas de fin d'année du 14/12/2013 des employés communaux et des conseillers par La P'tite Fringale (1.842 € TTC)
- Acquisition de matériel informatique auprès de la société PRODISTRIB (770,83 € HT)
- Remplacement d'éléments de chauffage à la salle polyvalente auprès de la société SOVIMEF (1.460 € HT)
- Restitution de 330,38 € de cautions aux colotis dulotissement communal du Bourg Joly.

Règlements intérieurs Garderie extrascolaire et Pause méridienne : Adaptation des règlements suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Saint-Pierre de Varengueville.

Régime indemnitaire : Mise à jour pour intégrer l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions du fait de la création d'un poste de Policier municipal.